



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

Effectif légal : 29

En exercice : 27

Présents : 19

Absents représentés : 8

Absents non représentés : /

Ne prennent pas part au vote : /

Votants : 27

Date de convocation : 7 octobre 2025

Date d'affichage de la convocation : 7 octobre 2025

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 octobre 2025

Délibération n° DEL.2025-10-118

Dérogation 2026 au repos dominical

Le 14 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BAUDU Claire. BIESSE Thierry. CATON Samuel. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. GIRARD LEBRUN Sandra. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absents ayant donné un pouvoir : BROUSSE Franck à AILLOT Sonia. CERVEAU Frédéric à PRUDENT Adrien. GAUTRON Marina à DESROCHES Gilles. JORO Vincent à PRUDENT Didier. LEGER Pauline à DUR-TOMAS Chantal. MANIVERT Sonia à MIGNON Brigitte. MEGHERBI Djamel à BAUDOUIN Marie-Christine. MONDON Josiane à LEUILLER Patricia.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : LE PAVOUX Éric.

Rapporteur : Rémy CORBION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail, notamment les articles L.3132-26 à L.3132-27 et R.3132-21,

Vu la loi n° 2009-974 du 10 août 2009 réaffirmant le principe du repos dominical,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalisation des chances économiques,

Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

Vu la liste des souhaits des commerçants au repos dominical pour 2026 ci-annexée,

Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 29 septembre 2025,

Considérant qu'en raison de l'évolution des habitudes de consommation et des activités commerciales, il importe de prendre des mesures de nature à permettre des aménagements dans le temps de travail, tout en garantissant la règle du repos hebdomadaire des salariés,

Le rapport de Rémy CORBION au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **ÉMET** un avis défavorable pour les branches d'activités demandant un nombre de dates supérieur à 8,
- **PROPOSE** de limiter le nombre des dérogations à 8 par an,
- **ÉMET** un avis favorable pour les branches d'activités demandant un nombre de dates inférieur ou égal à 8.

Délibération adoptée à 26 voix POUR et 1 ABSTENTION (Samuel CATON).

Le secrétaire

Éric LE PAVOUX



La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 15 octobre 2025 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :

<https://www.saintgermaindupuy.fr>

**LISTE DES SOUHAITS DES COMMERCANTS
DE DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR 2026**

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20251014-DEL-2025-10-118-DE
Date de télétransmission : 15/10/2025
Date de réception préfecture : 15/10/2025

Branches d'activités	DIMANCHES 2026						Nombre de dimanches demandés
	Dates						
Commerces non alimentaires	<i>NOZ</i>	<i>TAPE A L'ŒIL</i>	<i>JOUR DE FETE</i>	<i>DARTY</i> 11 janvier 2026	<i>ACTION</i>	<i>ELECTRO DEPOT</i> 11 janvier 2026	17
	11 octobre 2026			28 juin 2026		28 juin 2026	
	18 octobre 2026			30 août 2026			
	25 octobre 2026		25 octobre 2026	6 septembre 2026			
	1er novembre 2026			13 septembre 2026			
	8 novembre 2026				15 novembre 2026		
	15 novembre 2026				22 novembre 2026	22 novembre 2026	
	22 novembre 2026				29 novembre 2026	29 novembre 2026	
	29 novembre 2026				6 décembre 2026	6 décembre 2026	
	6 décembre 2026		6 décembre 2026		13 décembre 2026	13 décembre 2026	
	13 décembre 2026		13 décembre 2026		20 décembre 2026	20 décembre 2026	
	20 décembre 2026		20 décembre 2026		27 décembre 2026	27 décembre 2026	
	27 décembre 2026		27 décembre 2026				
Commerces alimentaires	<i>GRAND FRAIS</i> 20 décembre 2026 27 décembre 2026						2